APPEL A CANDIDATURES

EN VUE DE CONSTITUER LE BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DU CODEP FFESSM 74

Le 30 octobre 2020 aura lieu l'Assemblée Générale Elective. C'est l'occasion de renouveler son bureau.

A quoi sert le CODEP?

COmité DEPartemental de la FFESSM est un organe déconcentré de la FFESSM Ayant pour but de déployer et de favoriser par tout moyen approprié sur le plan sportif, technique, culturel et scientifique, la connaissance et l'étude du monde subaquatique ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques et avec palmes.

Il prend en compte sa mission statutaire de développer et coordonner les activités subaquatiques et interclubs (mutualisation des moyens, partage d'activités).

Il favorise l'organisation de compétitions et la formation des enseignants.

Fonctionnement en Haute-Savoie

Tous les intervenants sont bénévoles et donnent un peu de leur temps pour faire fonctionner au mieux cette association. Les statuts prévoient 4 réunions du comité directeur préparée en amont par le bureau qui se réuni aussi souvent que nécessaire.

C'est au sein de ces instances que se font les arbitrages concernant la répartition des subventions d'Etat et départementales, en fonction de la politique définie chaque année et validée en AG par les présidents de clubs.

Des échanges par courriel ou par WhatsApp permettent des prises de décisions rapides (sans déplacement), efficaces et appréciées par les membres du bureau.

Ses moyens?

- Les subventions de l'État, du département ;
- Des cotisations des clubs du département ;
- Des ristournes sur licences et cartes de certification;
- La rétrocession par la région AURA-FFESSM d'une partie de ses ressources

Redistribution

- Auprès des clubs
- Des commissions et des groupes de travail

pour les aider à mener des actions à vocation collective départementale ; une compétition, une formation, une manifestation.

A l'échelon du département, le CODEP est le seul organe légitime pour solliciter des aides pour la formation de cadres.

Composition du comité directeur

Le Comité directeur est élu par les présidents de club et responsable SCA lors de l'AG.

Composé de 20 personnes :

- 1 représentant les SCA } désignés par
- 1 pour la commission médicale } leur pairs
- 6 places réservées aux femmes
- 12 places pour la gente masculine.

A l'issue du dépouillement et annonce des résultats, le comité se réuni pour désigner les 8 membres du bureau (président, vice-président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire, secrétaire adjoint et membres).

VENEZ DEPOSER VOTRE CANDIDATURE

Ne vous reposez pas sur l'équipe sortante, en effet une partie des membres actuellement élus ne reconduit pas son mandat.

Avant le 09 octobre 2020, vous pouvez postuler à l'aide du document « candidature comité »

Parallèlement à cette élection du comité directeur, les présidents de clubs et responsables de SCA doivent désigner les présidents des commissions et responsables de groupe de travail. Ces derniers animent leur discipline au niveau départemental, (demande de budgets, matériel, participation championnat, aides bénévoles...) et sont en liens avec l'équipe régionale.